



Initiateur : Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher et communes, communautés de communes ou d'agglomération.

Principe : les relais petite enfance sont des lieux d'information, d'échanges et d'écoute pour les assistants maternels qui peuvent s'y rencontrer entre professionnels.

Des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels peuvent y être organisés. Les RPE ont remplacé les relais assistants maternels (RAM) dont l'appellation était devenue trop restrictive par rapport aux missions.